

Rapport de gestion 2015

Fondation collective Perspectiva pour la prévoyance professionnelle

Sommaire

Rapport annuel 2015	3
Commentaire du portfolio manager	4
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et rentiers	12
3 Nature de l'application du but	13
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	14
5 Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture	14
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	17
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	20
8 Demandes de l'autorité de surveillance	20
9 Autres informations relatives à la situation financière	21
10 Événements postérieurs à la date du bilan	22

La Fondation collective Perspectiva en bref

- Création et constitution en avril 2014
- Activité opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2015
- Institution commune pour les petites et moyennes entreprises
- Nombre d'entreprises affiliées au 31 décembre 2015: 177
- Nombre de destinataires au 31 décembre 2015: 868
- Placements au 31 décembre 2015: 60 millions de CHF

Vous trouverez de plus amples informations sur:
www.perspectiva-fondation.ch

Rapport annuel 2015

Créée en avril 2014, notre fondation a débuté son activité opérationnelle le 1^{er} janvier 2015. Avec plus de 100 nouveaux contrats, 500 personnes assurées et des actifs s'élevant à environ 45 millions de francs, Perspectiva a connu un lancement réussi.

Perspectiva est une fondation collective semi-autonome avec placement de la fortune en commun pour les petites et moyennes entreprises. La conception du plan offre une flexibilité totale pour les caisses de prévoyance à partir d'une personne. Grâce à son concept de placement innovant et dynamique orienté sur la capacité de risque de la fondation, elle profite des évolutions positives des marchés des capitaux et limite les risques en cas de baisse des marchés. Perspectiva repose sur le principe d'imputation, cela signifie que des taux de conversion et d'intérêt uniformes s'appliquent à l'ensemble des avoirs de vieillesse. Cela ouvre des perspectives attrayantes pour les plans de prévoyance de Perspectiva qui assurent des prestations surobligatoires plus élevées.

Le mois de janvier 2015 a été marqué par l'annonce inattendue par la Banque nationale de l'abandon avec effet immédiat du taux plancher de l'euro de 1,20 franc. Cela s'est traduit par des turbulences boursières, un climat de crise général et l'introduction de taux d'intérêt négatifs. Le troisième trimestre est venu nous rappeler que les événements de l'économie mondiale sont étroitement liés les uns aux autres. Des signaux négatifs en provenance de Chine ont entraîné immédiatement de nettes baisses des actions sur toutes les places financières du monde, également en Suisse. Perspectiva ne pouvait pas non plus échapper entièrement à ces turbulences, comme il ressort du rapport de notre portfolio manager.

Le domaine des assurances sociales a également connu quelques changements en 2015: le paquet de réformes «Prévoyance vieillesse 2020» essentiel pour l'avenir du 2^e pilier a franchi un nouveau cap important avec le traitement en temps opportun par le Conseil des États et le transfert au Conseil national pour un nouveau traitement et progresse ainsi selon le calendrier prévu. En conséquence des taux d'intérêt négatifs et de l'évolution négative sur les marchés des actions, la chambre des experts en caisses de pension a baissé à l'automne 2015 le taux d'intérêt technique de 3 % à 2,75 %.

Nous sommes particulièrement heureux que notre interface client électronique «Business Life Direct» (BLD) ait été désignée en 2015 comme la meilleure qualité de service dans la comparaison des caisses de pension de WH&P. Permettant une administration simplifiée et rentable de la caisse de prévoyance, cet outil en ligne moderne est devenu la norme.

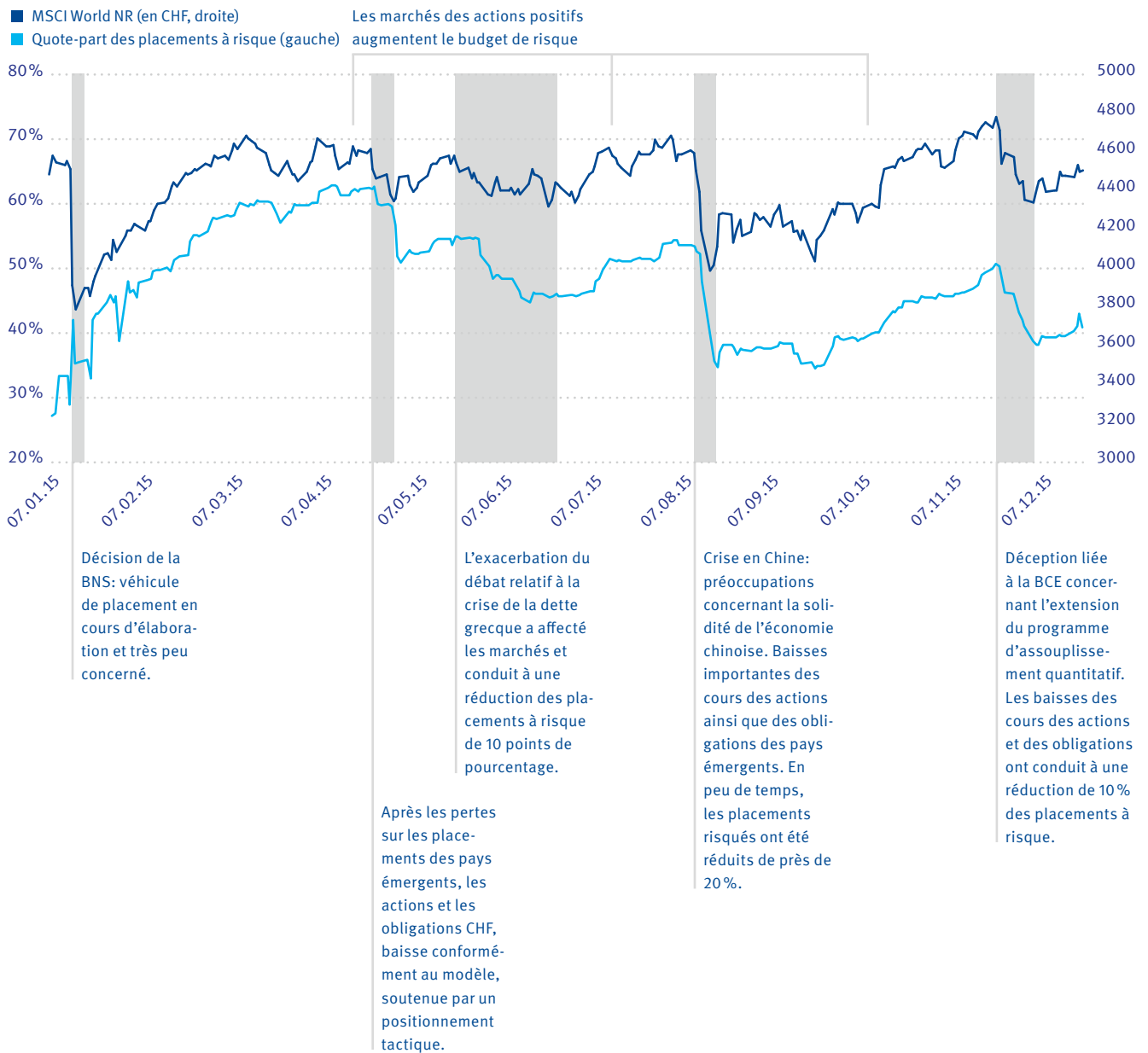
Sur notre page Internet www.perspectiva-fondation.ch, vous trouverez les informations actuelles relatives à l'évolution de la fortune de placement ainsi que les règlements applicables actuels de la fondation collective Perspectiva.

Commentaire du portfolio manager

En 2015, les événements marquants pour les investisseurs suisses ont été l'abandon par la Banque nationale suisse (BNS) du cours plancher face à l'euro et l'introduction de taux d'intérêt négatifs. Le franc suisse s'est subitement apprécié d'environ 20 % suite à la décision de la BNS et les cours des actions ont baissé de 15 %. Le marché suisse des actions s'est toutefois remis très rapidement par la suite. Dans la zone euro également, la Banque centrale européenne (BCE) a fait chuter les taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas, avec son programme d'assouplissement quantitatif. Le report du revirement des taux d'intérêt du côté de la Banque centrale américaine au mois de septembre et les préoccupations liées à la conjoncture en Chine ont également inquiété les investisseurs, ce qui a abouti à une correction des marchés des actions. Début décembre, l'extension du programme d'assouplissement quantitatif par la BCE restant en deçà des attentes des investisseurs a conduit à une volatilité accrue avant que les marchés ne se rétablissent de manière manifeste suite au revirement des taux d'intérêt aux États-Unis.

Dans ce contexte difficile, la performance de la fondation collective Perspectiva a connu une baisse de -1,51 %. Sur une base annuelle, les investissements dans les pays émergents, qui avaient un poids stratégique de 15 % dans les placements à risques, n'étaient pas favorables au développement de notre portefeuille, car ces marchés avaient un rendement fortement négatif. De plus, ils ont été particulièrement touchés par les phases de ralentissement brèves mais intenses sur les marchés des actions, suivies par une reprise forte et rapide du marché. Dans ces circonstances, la stratégie d'allocation dynamique à laquelle recourt Perspectiva est moins performante qu'une stratégie statique, mais on peut constater rétrospectivement (backtesting) qu'à long terme, la stratégie d'allocation dynamique porte nettement plus de fruits que l'allocation statique.

L'approche d'allocation dynamique peut être suivie dans l'évolution de la part des placements à risque:



Bilan

Actif	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Placements		60 879 181.70	3 200 134.20
Liquidités		730 022.46	3 200 134.20
Avoirs de la fondation collective auprès de la Bâloise Vie		0.00	0.00
Avoirs sur compte courant auprès des employeurs		464 920.45	0.00
Autres créances		0.00	0.00
Parts dans des fondations de placement	6.4	59 684 238.79	0.00
Compte de régularisation actif		0.00	0.00
Total actif		60 879 181.70	3 200 134.20

Passif	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Engagements		1 153 524.36	0.00
Prestations de libre passage et rentes		626 708.45	0.00
Banques / Assurances		39 090.70	0.00
Autres dettes		487 725.21	0.00
Compte de régularisation passif		0.00	0.00
Réserves de cotisations d'employeur	6.10	629 534.40	0.00
Provisions non techniques		31 800.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		57 470 912.95	0.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	57 372 025.95	0.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	0.00	0.00
Provisions techniques	5.6	98 887.00	0.00
Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance	7.1	27 679.75	0.00
Réserve de fluctuation de valeur		1 365 596.04	3 000 000.00
Capital de la fondation		200 134.20	200 134.20
Situation en début de période		200 134.20	200 000.00
Gains/pertes provenant du compte d'exploitation		0.00	134.20
Total passif		60 879 181.70	3 200 134.20

Compte d'exploitation

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		8 092 009.20	0.00
+ Cotisations des salariés		3 487 061.70	0.00
+ Cotisations d'employeur		3 979 616.70	0.00
– Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations		–147 870.00	0.00
+ Cotisations de tiers		15 547.40	0.00
+ Primes uniques et rachats		637 653.40	0.00
+ Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.10	120 000.00	0.00
+ Subsidés du fonds de garantie		0.00	0.00
Prestations d'entrée		55 476 008.10	0.00
+ Apports de libre passage		54 645 224.75	0.00
+ Attributions en cas de reprises d'assurés			
→ aux provisions techniques		0.00	0.00
→ à la réserve de fluctuation de valeur		0.00	0.00
→ aux fonds libres		33 902.00	0.00
→ à la réserve de cotisations d'employeur	6.10	657 002.35	0.00
+ Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		139 879.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		63 568 017.30	0.00
Prestations réglementaires		–15 547.40	0.00
– Rentes de vieillesse		0.00	0.00
– Rentes de survivants		0.00	0.00
– Rentes d'invalidité		–15 547.40	0.00
– Autres prestations réglementaires		0.00	0.00
– Prestations en capital à la retraite		0.00	0.00
– Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0.00	0.00
Prestations extra-réglementaires		0.00	0.00
Prestations de sortie		–4 665 517.15	0.00
– Prestations de libre passage en cas de sortie/résiliation du contrat		–4 268 990.25	0.00
– Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		–3 721.10	0.00
– Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		–392 805.80	0.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		–4 681 064.55	0.00

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-58 125 469.80	0.00
+/- Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-56 563 682.60	0.00
+/- Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance retraités		0.00	0.00
+/- Dissolution/constitution de fonds libres de caisses de prévoyance		-27 542.45	0.00
+/- Dissolution/constitution de provisions techniques		-98 887.00	0.00
- Rémunération du capital d'épargne		-808 343.35	0.00
+/- Dissolution/constitution de réserves de cotisations		-627 014.40	0.00
Produits de prestations d'assurance		136 757.60	0.00
Prestations d'assurance		15 547.40	0.00
Parts aux bénéfices des assurances	7.2	121 210.20	0.00
Charges d'assurance		-1 767 164.00	0.00
Primes de risque	7.3	-1 333 132.70	0.00
Primes de frais	7.3	-405 324.60	0.00
Apports uniques aux assurances		0.00	0.00
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances		0.00	0.00
Cotisations au fonds de garantie		-28 706.70	0.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-868 923.45	0.00
Résultat net des placements	6.8	-725 958.51	34.20
Intérêts sur liquidités		342.05	90.40
Intérêts provenant des créances		-2 011.35	0.00
Intérêts provenant des engagements		-6 261.05	0.00
Intérêts sur réserves de cotisations d'employeur		-2 520.00	0.00
Intérêts sur fonds libres		-137.30	0.00
Autres produits de la fortune		68 648.25	0.00
Produit des parts dans des fondations de placement		-481 785.36	0.00
Frais de gestion de la fortune	6.9	-302 233.75	-56.20
Dissolution/constitution de provisions non techniques		0.00	0.00

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Autres produits		4 583.45	3 000 100.00
Produits de prestations fournies		2 649.25	0.00
Produits divers		1 934.20	100.00
Apports réserve de fluctuation de valeur		0.00	3 000 000.00
Frais d'administration	7.4	-43 971.25	0.00
Administration générale		-4 449.25	0.00
Frais de marketing		0.00	0.00
Courtages		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-32 722.00	0.00
Autorités de surveillance		-6 800.00	0.00
Autres frais		-134.20	0.00
Excédent des produits/charges avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-1 634 403.96	3 000 134.20
Dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeur		1 634 403.96	-3 000 000.00
Excédent des produits/charges		0.00	134.20

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Perspectiva pour la prévoyance professionnelle est une fondation au sens des art. 80 ss du Code civil suisse (CC) et des art. 331 ss du Code des obligations suisse (CO).

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et de ses modalités d'application pour les salariés des employeurs qui lui sont affiliés contractuellement, ainsi que leurs parents et leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

La fondation peut pratiquer la prévoyance allant au-delà des prestations minimales légales. Dans le cadre des prescriptions de la LPP, les indépendants peuvent s'affilier à la caisse de prévoyance de leur personnel.

Le but de la fondation est atteint lorsque celle-ci crée, sur la base d'accords particuliers, des caisses de prévoyance avec les employeurs. Le conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il se compose pour moitié de représentants des employeurs et pour moitié de représentants des salariés des caisses de prévoyance affiliées.

Les placements de la fondation collective Perspectiva se font à ses propres risques, dans la mesure où les fonds de la fondation ne sont pas placés dans le cadre d'un contrat d'assurance. Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement réassurés auprès de la Bâloise Vie SA qui est également chargée de la gestion et de l'administration de la fondation.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Création de la fondation		11 avril 2014
Statuts de la fondation	entrés en vigueur le	11 avril 2014
Règlement d'organisation	entré en vigueur le	19 juin 2014
Règlement de placement	entré en vigueur le	19 juin 2014
Règlement sur la constitution de provisions et de réserves	entré en vigueur le	19 juin 2014
Règlement de prévoyance	entré en vigueur le	1 ^{er} janvier 2015
Règlement de liquidation partielle	entré en vigueur le	30 juin 2014
Règlement des coûts pour charges et prestations de service extraordinaires	entré en vigueur le	19 juin 2014
Règlement électoral	entré en vigueur le	19 juin 2014
Enregistrement LPP		BS-0433
Fonds de garantie LPP		oui

L'activité opérationnelle de la Fondation collective Perspectiva pour la prévoyance professionnelle a commencé le 1^{er} janvier 2015.

1.3 Organe suprême et droit de signature

Conseil de fondation au 31.12.2015	Fonction	Employeur/salarié
Andreas Burki, Therwil	Président	(*)
Patric Olivier Zbinden, Bâle	Vice-président	(*)
Yvonne Häring-Gerber, Bâle	Membre	(*)
Thomas Schöb, Staufen	Membre	(*)
Felix Schmidt, Kirchzarten (D)	Membre	(*)
Felix Schwan, Zurich	Membre	(*)

Droit de signature

Tous les membres du conseil de fondation et le secrétaire du conseil de fondation signent collectivement à deux.

*) La fondatrice (Bâloise Vie SA) a mis en place un conseil de fondation constitutif pour 2015. En 2015, une nouvelle élection du conseil de fondation a eu lieu avec effet au 01.01.2016.

1.4 Comité de placement

Thomas Schöb, Staufen	Président
Patric Olivier Zbinden, Basel	Vice-président
Carsten Stolz, Arlesheim	Membre
Allan Holmes	Représentant de la fondation de placement de la Bâloise
Daniel Küenzi	Représentant de la fondation de placement de la Bâloise
Andreas Bertschi	Représentant de la fondation de placement de la Bâloise

1.5 Gestion/secrétaire du conseil de fondation

Organe de gestion	Bâloise Vie SA
Gérante	Christine Holstein
Secrétaire du conseil de fondation et comité de placement	Walter Steiner (jusqu'au 29.02.2015) Felix Schmidt (à partir du 01.03.2016)

1.6 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

		Durée du mandat
Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin, Bubendorf Tellco Prévoyance SA	jusqu'au 31.12.2015
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Matthias Sutter	jusqu'au 31.12.2015
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht (BSABB) beider Basel, Bâle	

1.7 Employeurs/caisses de prévoyance affiliés

	31.12.2015	31.12.2014
Nombre total de caisses de prévoyance affiliées	177	0

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2015	2014
Assurés actifs au 01.01.	0	0
Assurés actifs au 31.12.	865	0
Modifications assurés actifs		
+ Entrée	984	0
- Sortie	119	0
→ Dont départ	116	0
→ Dont retraite	0	0
→ Dont décès	0	0
→ Dont transfert rentiers AI	3	0

Les personnes partiellement invalides sont comptabilisées comme bénéficiaires de rente.

2.2 Bénéficiaires de rente

	2015	2014
Rentes de vieillesse au 01.01.	0	0
Rentes de vieillesse au 31.12.	0	0
Modifications rentes de vieillesse		
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	0
Rentes d'enfant de pensionné au 01.01.		
Rentes d'enfant de pensionné au 31.12.	0	0
Modifications rentes d'enfant de pensionné		
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	0
Rentes d'invalidité au 01.01.		
Rentes d'invalidité au 31.12.	3	0
Modifications rentes d'invalidité		
+ Entrée	3	0
- Sortie	0	0

	2015 CHF	2014 CHF
Rentes d'enfant d'invalidé au 01.01.	0	0
Rentes d'enfant d'invalidé au 31.12.	0	0
Modifications rentes d'enfant d'invalidé		
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	0
Rentes de conjoint/de partenaire/temporaires de survie au 01.01.	0	0
Rentes de conjoint/de partenaire/temporaires de survie au 31.12.	0	0
Modifications des rentes de conjoint/de partenaire/temporaires de survie		
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	0
Rentes d'orphelin au 01.01.	0	0
Rentes d'orphelin au 31.12.	0	0
Modifications rentes d'orphelin		
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	0

3 Nature de l'application du but

3.1 Plans de prévoyance et placements

La Bâloise Vie SA propose à la Fondation collective Perspectiva pour la prévoyance professionnelle une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité. La fondation collective a réassuré les risques de décès et d'invalidité avant l'âge de la retraite auprès de la Bâloise Vie SA. La fondation supporte le risque de décès après l'âge de la retraite ainsi que le risque de longévité.

L'offre comprend des solutions de prévoyance individualisées et (exclusivement) enveloppantes. Les paramètres du plan peuvent être sélectionnés dans le cadre de marges prédéfinies. Le plan de prévoyance peut être étendu de manière modulaire avec des prestations supplémentaires assurables en cas de décès.

La fondation collective Perspectiva est destinée aux petites et moyennes entreprises qui disposent d'une certaine capacité de risque et souhaitent participer davantage aux marchés de capitaux. Le placement de fortune s'effectue sous la responsabilité de la fondation pour son propre compte. Il en résulte un placement de fortune collectif accompagné d'une stratégie de placement dynamique.

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de prévoyance détermine elle-même le financement dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'étendue et le montant du financement dans le règlement de caisse. Les cotisations servant au financement des prestations de prévoyance sont fournies en commun par l'employeur et les personnes assurées. La cotisation de l'employeur est au moins égale à la somme des cotisations de toutes les personnes assurées.

En cas de dissolution du contrat, les rentes restent en principe auprès de la fondation de la Bâloise Vie SA. Les rentes d'invalidité peuvent être transférées avec les actifs à la nouvelle institution de prévoyance s'il existe un accord à ce sujet.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En ce qui concerne les présents comptes annuels, les dispositions révisées (valables à compter du 1^{er} janvier 2014) de Swiss GAAP RPC 26 (présentation des comptes des institutions de prévoyance) ont été appliquées. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte d'exploitation et les annexes et donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des obligations et de la LPP.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Créances	Valeur nominale
Titres	Valeur boursière
Engagements	Valeur nominale
Comptes de régularisation	Valeur nominale
Avoirs d'épargne	Valeur nominale

5 Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Un contrat d'assurance a été conclu avec la Bâloise Vie SA pour la réassurance des risques en rapport avec les conséquences économiques du décès et de l'invalidité.

La participation aux excédents de la Bâloise Vie SA en faveur de la fondation collective Perspectiva est régie contractuellement dans une convention sur les excédents.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance	2015 CHF	2014 CHF
Réserve mathématique décès et invalidité 01.01.	0.00	0.00
+ Augmentation/ -diminution	41 040.00	0.00
Réserve mathématique décès et invalidité 31.12.	41 040.00	0.00

Réserves mathématiques auprès de la Bâloise Vie SA pour les prestations réassurées décès et invalidité.

5.3 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	2015 CHF	2014 CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice précédent	0.00	0.00
+ Cotisations d'épargne	5 785 851.40	0.00
+ Cotisations d'épargne de l'AI	12 113.70	0.00
+ Apports de libre passage, rachats et nouveaux contrats	55 282 878.15	0.00
+ Remboursement versements anticipés (EPL/divorce)	139 879.00	0.00
+ Prélèvement fonds libres pour les apports dans le capital d'épargne	4 756.40	0.00
+ Rémunération du capital de prévoyance	808 343.35	0.00
- Dissolution suite à la retraite, au décès, à l'invalidité	0.00	0.00
- Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation du contrat	-4 268 990.25	0.00
- Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-392 805.80	0.00
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice	57 372 025.95	0.00

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	2015 CHF	2014 CHF
Réserve mathématique des actifs	57 372 025.95	0.00
→ Dont avoir de vieillesse selon la LPP	32 184 783.00	0.00
→ Dont avoir de vieillesse subobligatoire	25 187 242.95	0.00

5.5 Évolution de la réserve mathématique pour les bénéficiaires d'une rente de vieillesse	2015 CHF	2014 CHF
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse au 01.01.	0.00	0.00
+ Augmentation / -diminution	0.00	0.00
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse au 31.12.	0.00	0.00

5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	2015 CHF	2014 CHF
Récapitulation des provisions techniques	98 887.00	0.00
Provision pour modification de l'espérance de vie	29 924.00	0.00
Provision pour modification du taux d'intérêt technique	0.00	0.00
Provision pour pertes sur retraites	68 963.00	0.00

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport succinct daté du 22 février 2016, l'expert en caisses de pension constate que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et que toutes les prestations minimales LPP sont couvertes.

L'établissement d'une expertise actuarielle n'est pas obligatoire pour 2015 puisque la fondation ne gère aucun rentier pour le moment.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases VZ 2010 et le taux d'intérêt technique s'élevant à 3,0 % sont utilisés pour le calcul des provisions techniques (réserve mathématique des rentes, etc.).

5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucune modification des provisions techniques n'a été effectuée en 2015.

5.10 Réserve de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation

Aucune.

5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2015 CHF	2014 CHF
+ Fortune brute (total des actifs)	60 879 181.70	
- Dettes	-1 153 524.36	
- Compte de régularisation passif	0.00	
- Réserves de cotisations d'employeur	-629 534.40	
- Provisions non techniques	-31 800.00	
- Fonds libres des caisses de prévoyance	-27 679.75	
Fortune de prévoyance disponible	59 036 643.19	na
Capital de prévoyance actuariel	57 470 912.95	
Taux de couverture selon l'art. 44 al. 2 OPP 2	102,72%	na

Le taux de couverture indiqué au 31.12.2015 est valable pour l'ensemble de la fondation collective Perspectiva. Le taux de couverture au niveau de la caisse de prévoyance est au moins aussi élevé que celui de la fondation.

En raison du manque d'actif et de passif, le taux de couverture pour 2014 ne peut pas être calculé ni indiqué.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Sur proposition du comité de placement et après obtention de l'accord de l'organe de gestion, le conseil de fondation détermine la stratégie de placement.

La gestion des fonds de la fondation investis en parts de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance (BAP) est réalisée par Baloise Asset Management SA sur la base des dispositions statutaires et réglementaires de la fondation de placement. Le dépositaire est Credit Suisse AG, Zurich.

Le règlement de placement définit, dans le cadre des dispositions légales, les objectifs et principes ainsi que les directives à respecter pour le placement et la gestion de la fortune de la fondation. Les tâches et les compétences ainsi que l'organisation du comité de placement sont fixées dans le règlement d'organisation.

Les responsables de la fondation collective (conseil de fondation et organe de gestion) ont déclaré par la signature de la déclaration de loyauté pour l'exercice 2015 qu'ils connaissent les directives de conduite pour garantir l'intégrité et la loyauté et qu'ils ont agi en conséquence.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Aucune extension n'a été sollicitée pour l'exercice 2015.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

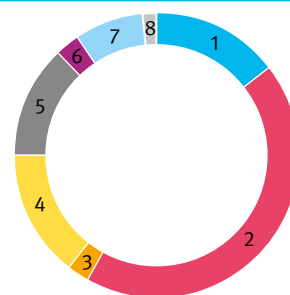
La valeur cible des réserves de fluctuation de valeur est déterminée selon une méthode reconnue en économie financière. En fonction des caractéristiques de rendement et de risque de la structure actuelle et visée du placement de la fortune définie selon le règlement de placement et sur la base de la stratégie de placement, il est possible de déterminer la réserve de fluctuation de valeur cible nécessaire qui permet également avec une certitude suffisante la rémunération minimale requise des capitaux de prévoyance liés pendant un an. La probabilité de défaillance annuelle s'élève à 1,0% au maximum. La valeur cible des réserves de fluctuation de valeur a été fixée à 12%.

	2015 CHF	2014 CHF
Fortune totale	60 879 181.70	na
→ dont 12% comme réserve de fluctuation de valeur cible	7 305 501.80	na
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	3 000 000.00	0.00
Attribution à charge de la dissolution/en faveur du compte d'exploitation	-1 634 403.96	0.00
Apport dans la réserve de fluctuation de valeur (Bâloise Vie SA)	0.00	3 000 000.00
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 365 596.04	3 000 000.00
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	7 305 501.80	na
Déficit	-5 939 905.76	na

6.4 Présentation des placements par catégorie

La fortune de la fondation est exclusivement investie – sous réserve des liquidités nécessaires – dans le groupe de placement LPP Mix Perspectiva de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance (BAP).

Catégorie de placement	Part 2015 en %	Part 2015 en CHF
1. Liquidités	14,70	8 773 583
2. Obligations en CHF	43,60	26 022 328
3. Obligations en devises étrangères	2,40	1 432 422
4. Actions suisses	14,30	8 534 846
5. Actions étrangères	12,80	7 639 583
6. Actions pays émergents	3,00	1 790 527
7. Immeubles	7,70	4 595 686
8. Matières premières	1,50	895 264
Total	100,00	59 684 239



Performance 2015 (depuis le lancement) –1,51 %

Les directives de placement conformément au règlement de placement ainsi qu'à l'OPP 2 art. 54, art. 54a, art. 54b ont été respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

6.6 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Un engagement de capital de 800 000 CHF a été effectué le 09.12.2015 au sein du groupe de placement LPP Mix Perspectiva pour l'Helvetia Fondation de placement, groupe de placement Immobilier Romandie (ISIN CH0301200108).

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Les Securities Lending sont autorisés dans le LPP Mix Perspectiva conformément au règlement de placement. Aucun Securities Lending n'a été effectué à la date de clôture du bilan.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2015 CHF	2014 CHF
Produit des parts dans des fondations de placement	-481 785.36	0.00
Total des placements de capitaux	-481 785.36	0.00
Intérêts sur liquidités	342.05	90.40
Intérêts sur créances	-2 011.35	0.00
Autres produits de la fortune	68 648.25	0.00
Charges d'intérêts résultant d'obligations	-6 261.05	0.00
Charges d'intérêts réserve de cotisations d'employeur	-2 520.00	0.00
Charges d'intérêts fonds libres des caisses de prévoyance	-137.30	0.00
Total produit des autres actifs et dettes	58 060.60	90.40
Frais de gestion de la fortune	-302 233.75	-56.20
Résultat net des placements	-725 958.51	34.20

6.9 Explications des frais de gestion de la fortune

	2015 CHF	2014 CHF
Total fortune	59 684 238.79	0.00
→ Dont placements transparents	59 684 238.79	0.00
→ Dont placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP 2	0.00	0.00
Taux de transparence en matière de frais des placements transparents en matière de frais	100 %	0 %
Frais de gestion de la fortune:		
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	0.00	0.00
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs, en CHF	302 233.75	0.00
Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	302 233.75	0.00
En pourcentage des placements transparents en matière de frais	0.51 %	0 %

6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

	2015 CHF	2014 CHF
Réserve de cotisations d'employeur à la fin de l'exercice précédent	0.00	0.00
+ Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	120 000.00	0.00
+ Apports résultant de nouveaux contrats	657 002.35	0.00
+ Rémunération	2 520.00	0.00
- Utilisation pour le paiement des cotisations	-147 870.00	0.00
- Prestations résultant de résiliations de contrat	-2 117.95	0.00
Réserve de cotisations d'employeur à la fin de l'exercice	629 534.40	0.00

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance à la fin de l'exercice précédent	0.00	0.00
+ Apports résultant de nouveaux contrats	33 902.00	0.00
+ Rémunération	137.30	0.00
– Utilisation pour le paiement des cotisations	0.00	0.00
– Utilisation pour les apports dans le capital d'épargne	-4 756.40	0.00
– Paiements relatifs aux dissolutions de contrat / sorties de service	-1 603.15	0.00
Fonds libres de la caisse de prévoyance à la fin de l'exercice	27 679.75	0.00

7.2 Parts aux bénéficiaires

Au cours de l'exercice écoulé, la fondation collective Perspectiva a reçu de la Bâloise Vie les parts aux bénéficiaires convenues contractuellement à hauteur de 121 210.20 CHF. Ces dernières ont été utilisées en intégralité pour le financement de cotisations.

7.3 Primes d'assurance

	2015 CHF	2014 CHF
Primes de risque décès et invalidité	1 298 722.30	0.00
Primes d'adaptation au renchérissement de rentes	34 410.40	0.00
Primes de frais	405 324.60	0.00
Total primes d'assurance	1 738 457.30	0.00

7.4 Frais d'administration

	2015 CHF	2014 CHF
Frais d'administration	-43 971.25	0.00
Administration générale	-4 449.25	0.00
→ Dont frais contractuels	-1 849.25	0.00
→ Dont frais pour l'encouragement à la propriété du logement	-800.00	0.00
→ Dont frais pour les sommations, encaissements et procédures de poursuite	-1 800.00	0.00
Frais de marketing	0.00	0.00
Courtages	0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-32 722.00	0.00
→ Dont révision	-28 240.00	0.00
→ Dont honoraires/frais relatifs à l'expert en caisses de pension	-4 482.00	0.00
Autorités de surveillance	-6 800.00	0.00

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Le conseil de fondation élu en 2015 pour le 1^{er} janvier 2016 n'a pas encore pu être composé intégralement de façon paritaire (art. 51 LPP). À titre transitoire, deux membres du conseil de fondation constitutif (de la fondation) présenteront chacun à compter du 1^{er} janvier 2016 un représentant des employeurs et un représentant des salariés dans le conseil de fondation. En 2016, des élections complémentaires appropriées seront effectuées.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Il n'y a aucune autre information relative à la situation financière.

9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Il n'existe aucun découvert.

9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations d'employeur

Il n'existe aucune renonciation à l'utilisation par l'employeur des réserves de cotisations d'employeur.

9.3 Liquidations partielles

Aucune liquidation partielle n'a eu lieu pendant l'année de revue.

9.4 Separate Accounts

Il n'existe aucun Separate Accounts.

9.5 Mise en gage d'actifs

Il n'existe aucune mise en gage d'actifs.

9.6 Responsabilité solidaire et cautionnements

Il n'existe aucune responsabilité solidaire et aucun cautionnement.

9.7 Poursuites juridiques en cours

Il n'existe aucune poursuite juridique en cours.

9.8 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Il n'existe aucune opération particulière ni transaction sur la fortune.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

10.1 Arriérés de cotisations au 31.12.2015 (état 31.03.2016)

	2015 CHF/nombre	2014 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	94 693.25	0
Employeurs concernés	2	0
Arriérés en poursuites	0.00	0.00
Employeurs concernés	0	0
Arriérés dans les procédures concordataires ou de liquidation	74 401.05	0
Employeurs concernés	1	0
Arriérés avant couverture par le fonds de garantie	0.00	0.00
Employeurs concernés	0	0
Total des arriérés de cotisations	169 094.30	0.00
Total des employeurs	3	0

Accepté par le conseil de fondation lors de sa séance du 3 juin 2016:

David Hochstrasser
Président

Sylvia Zingg
Vice-présidente

Fondation collective Perspectiva
pour la prévoyance professionnelle
c/o Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Basel

Téléphone +41 58 285 85 85
Fax +41 58 285 90 73
info@perspectiva-fondation.ch
www.perspectiva-fondation.ch